



TRAIL DE ST LEGER - 14 JUILLET 2021

REGLEMENT

ORGANISATEURS

Le service animations de la Mairie de St Léger les Mèlèzes et AS2PIC organisent, le TRAIL DE ST LEGER, le mercredi 14 juillet 2021.

Contact Organisateur : AS2PIC 06.52.68.42.47 ou arthur@as2pic.org / Service animations 04.92.50.43.77 ou animation.stleger05@gmail.com

CATEGORIES	CODES	ANNEES DE NAISSANCES		
Masters	M10	1936 et avant	} 19 kms	} 10 kms
	M9	1941 à 1937		
	M8	1946 à 1942		
	M7	1951 à 1957		
	M6	1956 à 1952		
	M5	1961 à 1957		
	M4	1966 à 1962		
	M3	1971 à 1967		
	M2	1976 à 1972		
	M1	1981 à 1977		
	M0	1986 à 1982		
Seniors	SE	1987 à 1998		
Espoirs	ES	1999 à 2001		
Juniors	JU	2002 et 2003		
Cadet	CA	2004 et 2005		

I - INSCRIPTIONS :

En ligne uniquement sur www.trail-saint-leger-les-melezes.fr

Joindre la copie du certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou du sport en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an. Ou copie de la licence sportive, FFA, FFTRI, FFCO, FFPM, UFOLEP, UNSS ou UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation.

Ou envoyez votre bulletin d'adhésion avec certificat médical ou licence et règlement à Mairie, le Village 05260 St Léger-les-Mèlèzes.

L'inscription comprend : un cadeau de bienvenue, la course, le ravito pour le 20 kms et encas d'arrivée

II – FRAIS D'INSCRIPTION :

10 € par personnes pour le 10 kms et 15 € par personne pour le 19 kms

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « trésor public » et à joindre avec votre inscription courrier, réception jusqu'au 12 juillet 2021, inscription en ligne jusqu'au 13 juillet 2021 20h

Le montant est acquis à l'organisation hormis désistement attesté par la présentation d'un certificat médical.

En cas d'annulation totale de l'évènement, par les autorités ministérielles ou préfectorales, l'organisateur s'engage à rembourser les participants intégralement.

III – REMISE DES DOSSARDS :

Sur l'esplanade à la station le mercredi 14 juillet 2021

de 7h30 à 8h30 pour le 19 kms

de 7h30 à 9h pour le 10 kms

IV – EPREUVES :

Trail, les deux circuits emprunteront les sentiers de randonnées, piste forestière...

Deux distances :

- **19kms (1180m de dénivelé)**
- **10kms (380m de dénivelé) -> trail chronométré et ouvert aux marcheurs sans chrono**

Les boucles seront signalées et balisées. Un ravitaillement, au km 10 du parcours 19kms, est prévu au Cuchon.

V – MATERIELS ET CONDITIONS ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit de modifier voir d'annuler les parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques.

VI - PROGRAMME :

- Remise des dossards de 7h30 à 9h sur l'esplanade à la station
- Départ et arrivée du front de neige.
- 9h00 : Départ du 19kms
- 9h30 : Départ du 10kms
- Remise des prix au fur et à mesure des arrivées

VII - SECURITE :

- La sécurité sera assurée par un service médical sur place et des secouristes. Conformément à la Loi Buffet, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou présentation d'une licence est obligatoire pour participer à ces épreuves.
- Chaque coureur devra être équipé d'un téléphone portable.

VIII – CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX :

Hommes	Dames
10 kms : Scratch 1 ^{er} 2 ^{eme} 3 ^{eme} Les 1 ^{er} de chaque catégorie	10 kms : Scratch 1 ^{er} 2 ^{eme} 3 ^{eme} Les 1 ^{er} de chaque catégorie
19 kms : Scratch 1 ^{er} 2 ^{eme} 3 ^{eme} Les 1 ^{er} de chaque catégorie	19 kms : Scratch 1 ^{er} 2 ^{eme} 3 ^{eme} Les 1 ^{er} de chaque catégorie

IX - Conditions générales :

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques des épreuves par leur seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

X- Assurance :

- **Responsabilité civile** : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès des Assurances AXA.
- **Individuelle accident** : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance (privée ou fédérations sportives) ; il est demandé aux autres participants de s'assurer personnellement.

XI – Droit à l'image :

Du fait de son engagement, le concurrent autorise expressément l'organisation du trail des neiges pour utiliser, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue réalisées lors de l'événement organisée par le service animations de la Mairie de St Léger les Mélézes et AS2PIC.



XII – Mesures Covid :

- Port du masque obligatoire sauf pendant la course
- Pas de vestiaire
- Respect du sens de circulation et des distanciations
- Utilisation du gel hydro alcoolique

BULLETIN D'INSCRIPTION TRAIL DE ST LEGER MERCREDI 14 JUILLET 2021

NOM, Prénom:

Date de naissance: Epreuve : 19 kms 10kms trail 10kms marche

Adresse:

Mail:.....

N° PORT:N° Tel Pers à contacter en cas d'urgence:

Réglé: OUI€ NON Chèque

Licencié: OUI NON

Certificat médical: OUI NON Club :